

COMMUNE DE CARENNAC

Séance du 23 décembre 2019

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 17/12/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges LABOUDIE</i>
Présents : 5	Présents : Georges LABOUDIE, Jean-Christophe CID, Mireille BENNET, Colette PROENCA, Francis LEONARD
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés : Nicole CAYRE par Mireille BENNET, Joël DELPEYROUX par Georges LABOUDIE
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Pascal ARMANDO
	Secrétaire de séance: Colette PROENCA

Compte rendu de la séance du 23 décembre 2019

Secrétaire de la séance: Colette PROENCA

Ordre du jour:

1. DM – Attribution Compensation Définitive 2019
2. Approbation des Statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" A.GE.D.I
3. Questions diverses

Délibérations du conseil:

DM-Attribution Compensation Définitive 2019 (DE 2019_074)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	-585.00	
739211	Attributions de compensation	585.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approbation des Statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de GEstion et Développement Informatique" A.GE.D.I (DE 2019 075)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

*Fait à Carennac le 23 décembre 2019
Le Maire
Georges LABOUDIE*